

**Autorisation d'implanter un échafaudage sur le domaine public
Entreprise de maçonnerie SARL GALIERE**

Travaux « 3, Avenue Gustave Bessière » - R.D. 901 (en agglomération)

LE MAIRE DE MARCILLAC-VALLON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la déclaration préalable DP.012.138.20.A.6028 autorisant M. Christophe BATTUT à effectuer des travaux de ravalement de façade de l'immeuble E 46, lui appartenant, situé « 3, Avenue Gustave Bessière »,
- Considérant la demande de l'entreprise de maçonnerie SARL GALIERE chargée d'effectuer les travaux pour installer un échafaudage sur le domaine public situé au droit de l'immeuble.
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers ainsi que le bon ordre et la discipline de la circulation et du stationnement sur le domaine public pendant la durée des travaux.

- A R R E T E -

- Article 1^{er} - **OBJET :**
Une autorisation est délivrée à l'entreprise de maçonnerie SARL GALIERE pour implanter un échafaudage sur le trottoir au droit de l'immeuble situé « 3, Avenue Gustave Bessière » - section E n° 46 - en vue d'effectuer des travaux d'isolation des façades du bâtiment par l'extérieur.
- Article 2 - **DURÉE :**
L'autorisation est délivrée à titre précaire et révocable à **partir du mardi 9 mai jusqu'au samedi 13 mai 2023 inclus.**
- Article 3 - **PRESCRIPTIONS GENERALES :**
Respecter l'affectation du domaine et le droit des riverains.
- Article 4 - **PRESCRIPTIONS TECHNIQUES :**
Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.
En raison de l'étroitesse du trottoir, les piétons devront emprunter le trottoir situé de l'autre côté de l'avenue Gustave Bessière.
La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise SARL GALIERE.
- Article 5 - **EXECUTION :**
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Marcillac est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Marcillac-Vallon, le 03 mai 2023.



Jean-Philippe PÉRIÉ,
Maire de Marcillac-Vallon